



# Argumentaire relatif au rapport sur la situation nationale de la prise en charge des jeunes personnes trans

Recommandation de la communauté concernée, de ses proches et des professionnel·le·s concernant le postulat Balmer [25.4155](#)

## De quoi s'agit-il ?

La conseillère nationale et chirurgienne pédiatrique Bettina Balmer, conjointement avec des cosignataires issus du PLR, du Centre et du PS, demande un examen approfondi de la situation actuelle de la prise en charge médicale des jeunes personnes trans en Suisse.

Cette démarche fait suite à de nombreuses interventions déposées aux niveaux fédéral et cantonal, visant à restreindre ou à interdire la prise en charge des jeunes personnes trans sans qu'une telle interdiction ne s'appuie sur des fondements médicaux, juridiques ou éthiques. Cette situation fait écho à la [motion Fehr Düsel](#) déposée au Conseil national.

Le postulat Balmer pose, au contraire de la motion Fehr Düsel, les bases d'un débat objectif et fondé sur des faits concernant l'amélioration des prestations de santé destinées aux personnes trans dans l'ensemble de la Suisse.

***Les professionnel·le·s, les personnes concernées et leurs proches, les organisations faitières LGBT ainsi que le Conseil fédéral recommandent donc clairement l'adoption du postulat [25.4155](#)***

## Prévenir les outrepassement des prérogatives cantonale

À l'automne 2024, la [Commission nationale d'éthique](#) dans le domaine de la médecine humaine a pris position au sujet de la prise en charge des personnes trans mineures. Elle a indiqué :

- qu'une restriction générale des traitements ne saurait être justifiée ;
- qu'une prise en charge complète et conforme aux standards professionnels doit être garantie ;
- qu'une mise en cause publique et sensationnaliste compromet la qualité des soins

Bien qu'il soit établi qu'interdire au niveau cantonal des traitements médicalement indiqués outrepassent les prérogatives cantonales, des restrictions ont déjà été observées à [Berne](#) et à [Zurich](#). [À Genève](#), plusieurs initiatives visant à instaurer des interdictions cantonales de traitement ont échoué en janvier. [À Lucerne](#), une décision concernant un moratoire sur les traitements, qui pourrait inclure les bloqueurs de puberté, est encore pendante.

Au niveau fédéral, la [motion Fehr Düsel](#) constitue la troisième intervention en cinq ans demandant que l'égalité de traitement des personnes trans dans le système de santé soit restreinte sur le plan juridique.

Il est scientifiquement établi que refuser arbitrairement un traitement approprié aux personnes trans, quel que soit leur âge, est extrêmement préjudiciable à leur santé psychique et à leur qualité de vie. Une telle démarche est en contradiction manifeste avec [les directives médicales internationales \(notamment celles de la WPATH\)](#).

Ces éléments démontrent qu'en dépit des conclusions claires de la Commission nationale d'éthique et du cadre juridique existant, un besoin fondamental de clarification au niveau national subsiste quant à la situation de la prise en charge et aux restrictions résultant de dépassements de compétences.



## Préserver les droits de l'enfant

Les interdictions générales des traitements médicaux d'affirmation de genre pour les mineur-e-s sont contraires à la pratique juridique suisse ainsi qu'à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, et ne sont donc pas défendables.

La Convention garantit à tous les enfants un accès non discriminatoire aux prestations de santé ([art. 24](#)) et exige que les décisions soient prises au cas par cas, en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant ([art. 3](#)). L'avis des enfants et des adolescent-e-s concerné-e-s doit être pris en considération de manière appropriée ([art. 12](#)).

## Comment se déroule le traitement ?

En Suisse, les délais d'attente pour les personnes trans mineures sont déjà très longs : selon la région de domicile, il faut compter en moyenne deux ans entre chaque nouvelle étape ; c'est-à-dire entre le début des premières évaluations de la capacité de discernement et de la situation individuelle, puis, si nécessaire, la prescription de bloqueurs de puberté, et enfin l'administration d'hormones.

Bien que cela ne soit pas juridiquement obligatoire, les familles - y compris celles d'adolescent-e-s trans capables de discernement - sont, dans la mesure du possible, étroitement associées au processus décisionnel afin de faciliter le parcours pour toutes les parties. À chaque étape, les jeunes sont accompagné-e-s par des professionnel-le-s de la médecine et de la psychologie et bénéficient d'informations complètes et exhaustives.

Les bloqueurs de puberté offrent aux personnes concernées du temps et les soulagent d'une partie de leurs souffrances. Il s'agit d'un traitement sûr, éprouvé depuis des décennies, qui peut être interrompu à tout moment et qui est entièrement réversible. Cela se reflète également dans le fait qu'ils sont utilisés depuis longtemps, sans controverse et avec succès, chez les enfants présentant une puberté précoce.

Les opérations sont très rares et se limitent au haut du corps, les opérations génitales ne sont pas pratiquées de l'âge de 18 ans. Dans le canton de Zurich, il n'y a eu que quatre interventions de ce type en 2024, soit deux fois moins qu'en 2020. L'âge moyen est resté stable selon une étude portant sur 2019 et 2022 ([OFS, 2023](#)).

Des chiffres actuels et une comparaison à l'échelle nationale permettraient d'objectiver le débat politique et d'évaluer puis d'améliorer la situation des soins sur la base de faits.

## Contact :

**Adèle Zufferey** (Directrice Agnodice, psychothérapeute) [adele.zufferey@agnodice.ch](mailto:adele.zufferey@agnodice.ch) / 079 855 78 42

**Jann Kraus** (Comité de Transgender Network Switzerland) [jann.kraus@tgns.ch](mailto:jann.kraus@tgns.ch) / 0765886779 (DE/EN)

## Co-signataires :



### Groupe de travail Trans\*

Groupe de travail de professionnel-le-s sur la diversité de genre issu-e-s de la psychiatrie, psychothérapie, psychologie, chirurgie, endocrinologie, gynécologie, dermatologie, logopédie et phoniatry



### Association TransParents

Association de parents et proches de personnes trans



Netzwerk Kinderrechte Schweiz  
Réseau suisse des droits de l'enfant  
Rete svizzera diritti del bambino  
Child Rights Network Switzerland

### Réseau Suisse des droits de l'enfant

Association pour la reconnaissance et la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant en Suisse